

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [karine bernard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b0206b09cb4f76ca227a321e>

Date d'obtention : 2023-12-04 16:04:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une approche structurée en partenariat avec le service de police. Quelle est un outil complet d'intervention en plus de fournir des ressources pertinentes et importantes aux élèves impliqués et leur parents.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle permet de bien orienter les interventions et connaître notre rôle clairement. Le questionnaire permet d'avoir un portrait de la situation sans jugement auprès de l'élève concerné et d'avoir toute les informations importantes pour la suite des choses lorsque le dossier est par la suite transféré au service de police.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Déterminer la nature du geste (impulsif ou malveillant) pour mieux orienter les interventions requises.